



**HAL**  
open science

## Les bâtards d'Armagnac (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)

Emmanuel Johans

► **To cite this version:**

Emmanuel Johans. Les bâtards d'Armagnac (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). *Revue du Nord*. Collection Histoire (Hors série), 2015, La bâtardise et l'exercice du pouvoir en Europe du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle., Hors série histoire 31, pp.251-266. hal-04948468

**HAL Id: hal-04948468**

**<https://hal.science/hal-04948468v1>**

Submitted on 14 Feb 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Emmanuel JOHANS

### LES BATARDS D'ARMAGNAC (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)

A partir du XIV<sup>e</sup> siècle, la documentation à notre disposition fait apparaître des bâtards dans la famille d'Armagnac alors que celle-ci vient de se constituer en lignage princier. Par son mariage avec Cécile de Rodez en 1298, Bernard VI unit les comtés d'Armagnac-Fézensac et de Rodez sous son autorité. Le phénomène de mise en lumière des enfants naturels des comtes correspond probablement à la volonté des princes d'employer tous les rameaux de leur maison au service de la dynastie naissante. Cette stratégie est commune à bien d'autres grandes familles françaises et s'accompagne de l'octroi d'un statut nouveau aux enfants illégitimes ou du moins à certains d'entre eux.

A chaque génération ou presque<sup>1</sup>, les sources citent des bâtards comtaux. Sans que nous en ayons toujours l'attestation formelle, il semble que ces fils naturels soient reconnus par leurs pères, selon une procédure issue du droit romain. Cette reconnaissance sans rien enlever au caractère illégitime de leur naissance qui les exclut notamment de la succession paternelle<sup>2</sup>, les fait sortir de l'ombre, leur octroie la noblesse, leur permet de porter les armes de la famille et le nom de « Bâtard d'Armagnac » qui devient une distinction. Désormais associés à la maison comtale à un rang inférieur aux enfants légitimes, ils apportent naturellement leur aide au lignage auquel ils sont ainsi affiliés.

Le niveau supérieur de reconnaissance, la légitimation par lettres patentes du roi<sup>3</sup>, seigneur suprême, qui selon le droit féodal autorise un bâtard à transmettre ses biens à ses propres héritiers, n'est délivré avec parcimonie<sup>4</sup> qu'à partir du XV<sup>e</sup> siècle lorsque la lignée légitime est en voie d'extinction et dans le contexte très spécifique des rapports politiques complexes entre la monarchie et la famille princière d'Armagnac. La première fille bâtarde citée est Rose d'Armagnac née vers 1450-1460.

Durant ces deux siècles, les fonctions principales exercées par les fils illégitimes sont soit d'ordre militaire soit d'ordre clérical.

#### **Les Bâtards soldats au service de la famille d'Armagnac :**

---

<sup>1</sup> Seuls Jean III (1360-1391) époux en 1378 de Marguerite de Comminges (1363-1443) et Jean IV (1396-1450) époux en 1407 de Blanche de Bretagne (1395-1419) puis en 1419 d'Isabelle de Navarre (1395-1450), ne paraissent pas avoir eu ou reconnu de bâtard.

<sup>2</sup> Les Bâtards peuvent toutefois bénéficier d'un legs testamentaire.

<sup>3</sup> Expédiées par des officiers royaux de judicature, les lettres de légitimation coûtent aux alentours de 50 écus et permettent également d'accéder à des fonctions à la Cour, à l'armée ou dans l'Eglise, où la gentillesse est souvent requise.

<sup>4</sup> Par ailleurs, en présence d'enfants légitimes, le prince n'a aucun intérêt à solliciter cette grâce royale source de conflits entre les héritiers.

Les comtes-chevaliers du XIV<sup>e</sup> siècle ont presque tous reconnu un bâtard qui s'illustre militairement à leur service et celui du roi de France sous l'autorité duquel s'est clairement placée la dynastie. Ces bâtards-soldats suivent en cela la voie de leurs pères ou de leurs frères consanguins. Les aînés légitimes de la famille qui sont amenés à succéder à la fonction princière et qui portent le titre de vicomte de Lomagne depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, paient de leur personne lors des grandes opérations militaires comme la reconquête sur les Anglais puis la lutte contre les Routiers dans les années 1370 et 1380.

Les Bâtards d'Armagnac les accompagnent à la tête de leurs compagnies, tel Arnaud-Guilhem fils naturel de Jean I<sup>er</sup> le Bon que celui-ci a légitimé avant sa mort en 1373 ou encore Bertrand d'Armagnac, bâtard de Jean II le Bossu (1330-1384), sire fieffé de Sainte-Christie, nommé par son père capitaine de Villiers-en-Armagnac près de Nogaro et décédé en 1403<sup>6</sup>. La branche cadette d'Armagnac n'est pas exempte de ce phénomène puisqu'on signale un Bertrand bâtard de Géraud I<sup>er</sup> vicomte de Fézensaguet et de Creissels mort en 1339.

### **La lignée des Bâtards évêques :**

Le plus surprenant des Bâtards d'Armagnac est Jean dit La Guerre, fils de Bernard VI (1270-1319). Ayant fait sa carrière dans les armes, il devient administrateur de l'évêché de Rodez en 1376<sup>7</sup>. Or, à partir de là et de cet exemple, les bâtards ecclésiastiques semblent prendre la succession des cadets de la famille<sup>8</sup> qui, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, avaient obtenu des prélatures. Ainsi, Jean La Guerre reçoit le titre honorifique de patriarche d'Alexandrie, comme autrefois son oncle Roger, premier évêque de Lavaur en 1317 et évêque de Laon en 1338, mort en 1339.

La faveur dont jouissent les Armagnacs à la cour pontificale d'Avignon explique cette accessibilité à des bénéfices majeurs. De plus la position acquise par ces bâtards dans la hiérarchie religieuse fait d'eux des pions indispensables dans la politique menée par la dynastie vis-à-vis de la papauté.

L'exemple le plus frappant est celui de Jean d'Armagnac, fils naturel de Jean II le Bossu, notaire apostolique à la cour avignonnaise, qui parvient à l'évêché de Mende en 1387, certes dans le contexte du Grand Schisme d'Occident. En 1390, il se hisse à l'archevêché d'Auch, poste stratégique pour la famille d'Armagnac au même titre que l'évêché de Rodez. En effet, Auch et Rodez sont au centre des deux pôles domaniaux, gascon et rouergat, de la principauté armagnacaise, et leurs prélats ont par le passé souvent fait de la résistance à l'expansionnisme comtal. Un ancêtre de Jean, Amanieu d'Armagnac frère cadet de son trisaïeul Géraud VI, né vers 1225 et mort le 11 septembre 1318, chanoine de Toulouse, avait réussi à devenir archevêque d'Auch en 1262. En revanche, le frère cadet de son bisaïeul

---

<sup>5</sup> Ce titre qui rappelle l'ascendance de la maison de Lomagne-Armagnac est aussi une imitation de celui de Dauphin pour la maison royale.

<sup>6</sup> Bertrand est à l'origine de la famille des seigneurs de Sainte-Christie. Jean de Sainte-Christie (1417-1517) est son petit-fils.

<sup>7</sup> Le Rouergue a été reconquis sur le Prince Noir par l'armée royale menée par Jean vicomte de Lomagne, son neveu, en 1369-1370.

<sup>8</sup> Dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, le fils immédiatement cadet, pourvu par son père de titres et de possessions secondaires dans l'ensemble armagnacais (vicomté de Fézensaguet notamment), paraît rester en réserve en cas de disparition du rameau aîné, ce qui se produit trois fois entre 1391 et 1497.

Bernard VI, Roger d'Armagnac, l'évêque de Lavaur, bien qu'appuyé par le pape Jean XXII, avait échoué sur le même bénéfice en 1322, contre Guillaume de Flavacourt soutenu par Philippe V. Jean Bâtard d'Armagnac a donc relevé cette tradition lignagère d'intérêt pour le siège auscitain et lavé l'affront de 1322. Cependant, il subit lui-aussi un échec en concourant pour l'archevêché de Rouen en 1407. Il est par ailleurs très impliqué dans les tentatives de résolution du Grand Schisme. Opposé à la soustraction d'obédience, il se rallie à la cession des deux papes qui n'aboutit pas, puis est fait cardinal par Benoît XIII deux semaines avant sa mort à Perpignan le 8 octobre 1408.

De même Bonhomme d'Armagnac, évêque de Tarbes de 1417 à sa mort le 17 mars 1427, fils du connétable Bernard VII (1363-1418), n'est probablement pas issu du mariage de ce dernier avec son épouse légitime Bonne de Berry (1365-1435).

Jean de Lescun, appelé aussi bâtard d'Armagnac, nous y reviendrons, parvient lui-aussi et difficilement à se faire accorder l'archevêché d'Auch de 1463 à sa mort le 28 août 1483<sup>9</sup>. Il se place résolument dans la lignée des archevêques armagnacais. Sa plaque tombale à Auch indique d'ailleurs le nom *Johannes de Armanhaco*, ce qui a entraîné des confusions auprès des érudits locaux avec son prédécesseur de 1390-1408.

Enfin, il faut citer Georges d'Armagnac (1500-1585), fils légitime cette fois-ci de Pierre d'Armagnac, lui-même bâtard légitimé par Louis XII du dernier comte de la branche aînée, Charles Ier. En 1527, alors que tous les rameaux légitimes de la dynastie ont peu ou prou disparu<sup>10</sup>, les possessions armagnacaises passent non sans réticences à la maison d'Albret par le mariage de Marguerite de Valois-Angoulême, veuve de Charles d'Alençon, à Henri II d'Albret. Georges d'Armagnac, licencié en décret en 1522 et ordonné prêtre par Guillaume Briçonnet en 1527, obtient en 1529 l'évêché de Rodez, capitale d'un des deux principaux comtés de l'ancienne principauté, grâce à l'entremise de Marguerite sa protectrice<sup>11</sup>. Il réside à Rodez, où il fait construire la « maison d'Armagnac » sur les ruines de l'ancien château comtal dans le Bourg ruténois et également non loin au château de Gages, logis comtal depuis le XIIIe siècle. En 1536, il cumule des bénéfices rouergats prestigieux autrefois protégés par les Armagnacs, l'abbatiate de Conques, la domerie d'Aubrac et l'évêché de Vabres, dont le diocèse s'étend sur la partie méridionale du Rouergue où se trouve notamment la vicomté armagnacaise de Creissels, près de Millau. Dès lors, il joue un rôle crucial dans l'apaisement définitif de la complexe succession d'Armagnac. Par ailleurs humaniste et diplomate hors-pair, ambassadeur à Venise de 1536 à 1539 puis à Rome de 1540 à 1548, il est fait cardinal en 1544 et devient évêque de Lescar en 1555 puis archevêque de Toulouse et d'Avignon en 1562<sup>12</sup>.

### **Le parcours hors-norme de Jean de Lescun, vrai-faux Bâtard d'Armagnac :**

<sup>9</sup> J. de JAURGAIN, *Deux comtes de Comminges béarnais au XVe siècle : Jean de Lescun Bâtard d'Armagnac et Odet d'Aydie, seigneur de Lescun*, Paris, Champion, 1919, 164 p., p. 27-33.

<sup>10</sup> Y compris à tout le moins les branches de Nemours et d'Alençon.

<sup>11</sup> C. MICHON, *La crosse et le sceptre. Les prélats d'Etat sous François Ier et Henri VIII*, Paris, Tallandier, 2008, p. 100-101.

<sup>12</sup> Cf. Ch. SAMARAN, *Correspondance du cardinal Georges d'Armagnac (1530-1560)*, publié par Nicole Lemaître, Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, t. 1, 2007, 551 p..

Le Bâtard d'Armagnac le plus connu est de fait celui qui porte ce nom au milieu du XVe siècle. Intime de Louis XI, il doit à ce roi toute sa carrière qui le mène aux titres les plus prestigieux du royaume. En 1469, insigne privilège, il fait partie de la première promotion de douze chevaliers de l'ordre de Saint Michel instauré par Louis XI<sup>13</sup>. Or, et c'est peut-être une exception dans le système de la bâtardise en cette fin de Moyen Âge, il n'est pas réellement de la maison d'Armagnac au sens strict ou du moins lignager du terme. Son nom d'origine, sous lequel d'ailleurs il apparaît souvent sans aucune gêne, est Jean de Lescun<sup>14</sup>. Né vers 1410, il est effectivement d'une part un bâtard et d'autre part lié à la famille d'Armagnac. Il est le fils d'un noble béarnais, Arnaud-Guilhem de Lescun (vers 1371/1372 - vers 1432), évêque d'Aire-sur-Adour en 1392 et abbé commendataire de Saint-Girons en 1401, et d'Anne ou Annette de Termes d'Armagnac, qualifiée de « fille libre ». Les Termes d'Armagnac sont une branche cadette de la famille armagnacaise issue avec Géraud VI de la maison de Lomagne. Annette est la fille de Jean III d'Armagnac, chevalier banneret et seigneur haut-justicier de Termes près d'Aignan, dont le trisaïeul Roger mort en 1274 est le frère du comte Géraud VI. Cela fait de Jean de Lescun le cousin au sixième degré autant dire éloigné du comte Jean V d'Armagnac (1420-1473), dont il est le contemporain exact à dix ans près. Bien des familles feudataires des comtes en Gascogne et en Rouergue ont des liens de cousinage avec ceux-ci comparables à ceux des Armagnacs de Termes.

Dès les années 1430, Jean de Lescun entame une carrière militaire qui l'amène dans le camp français, ce qui apparaît comme une rupture par rapport à la famille légitime des sires de Lescun. D'ailleurs, en 1440, au service de Charles VII, il pille la seigneurie de Lescun. Il devient un capitaine de compagnie réputé qui combat sous la coupe de Jean IV d'Armagnac (1418-1450) et de son fils Jean de Lomagne, futur Jean V, qui conduisent la lutte contre les Anglais en Aquitaine. En 1438, il lutte pour eux dans la région de Carcassonne puis à Cintegabelle contre le comte de Foix, vicomte de Béarn. Dès cette époque, il se fait appeler Bâtard d'Armagnac, ce qui peut paraître particulièrement étonnant, car contre l'usage qui est celui de prendre le nom du père<sup>15</sup>. Or, cette dénomination qui revêt plus d'éclat<sup>16</sup> n'a pu que recevoir l'assentiment des princes, étant donné qu'elle peut entraîner une confusion et laisser croire à une filiation avec un membre de la famille comtale, à une époque où personne ne porte cette appellation<sup>17</sup>. Cela signifie donc que les Armagnacs ont accepté d'intégrer dans leur famille au sens large ce fidèle et efficace cousin et serviteur dont le parcours va de plus se révéler brillant. Par la suite, Jean de Lescun ne quitte plus cette dénomination, y compris en 1463 lors de sa légitimation par lettres patentes de Louis XI comme fils de l'évêque d'Aire où il est dit Bâtard d'Armagnac.

<sup>13</sup> J. HEERS, *Louis XI le métier de roi*, Paris, Perrin, 1999, 430 p., p. 225.

<sup>14</sup> Voir J. de JAURGAIN, *op. cit.*, p. 33-69.

<sup>15</sup> On peut émettre l'hypothèse que l'évêque Arnaud-Guilhem de Lescun, en raison peut-être de sa haute charge ecclésiastique, n'ait pas voulu reconnaître son fils bâtard sacrilège (de nombreux enfants d'évêques sont pourtant reconnus) ; mais la légitimation royale de 1463 semble tout à fait contredire cette hypothèse, Jean étant légitimé sous son patronyme de Lescun. En 1456, Charles VII qui l'a bien connu pour avoir combattu avec lui en Gascogne dans les années 1440-1442 et qui lui reproche son appui à son fils rebelle, assure que « le Bâtard d'Armagnac n'est pas Armagnac mais Anglais et antique ennemi de la France », ceci afin de ruiner sa réputation. Cette assertion aurait tendance à démontrer que le « changement de nom » de Jean de Lescun serait dû à son entrée au service des Armagnacs au temps du conflit franco-anglais.

<sup>16</sup> Les armoiries du Bâtard d'Armagnac sont d'ailleurs celles d'Armagnac-Rodez et de Comminges (dont il devient comte en 1461) mêlées mais ne comportent aucune référence à Lescun : écartelées, aux 1 et 4 contre-écartelé d'argent au lion de gueules (Armagnac), et de gueules au léopard lionné d'or (Rodez), aux 2 et 3 de gueules à quatre otelles d'argent en sautoir (Comminges) et une cotice de sable mise en barre, brochant sur le tout, pour la bâtardise.

<sup>17</sup> Cette situation singulière a d'ailleurs provoqué des erreurs auprès de quelques historiens qui ont fait de Jean de Lescun un rejeton des Armagnacs directs.

En 1443, l'occupation du Comminges par les Armagnacs avides de récupérer l'héritage de Marguerite de Comminges contre les Foix-Béarn entraîne à la fin de l'année l'intervention militaire du Dauphin Louis à la demande de son père qui veut en finir avec les prétentions de ses remuants vassaux du Midi<sup>18</sup>. Une fois Jean IV capturé à L'Isle-Jourdain<sup>19</sup>, Louis se tourne au début de 1444 vers le pan rouergat des possessions armagnacaises, occupe Rodez et obtient la capitulation de Jean de Lescun dans Sévérac. Or, le futur Louis XI a déjà des liens assez étroits avec les Armagnacs puisqu'en 1436 Charles VII avait désigné comme gouverneur de son fils Bernard d'Armagnac comte de Pardiac, frère cadet et désargenté de Jean IV<sup>20</sup>. Bernard de Pardiac a aidé Louis lors de sa campagne dans les terres armagnacaises et s'est probablement entremis entre le futur roi et Jean de Lescun<sup>21</sup>. Les deux hommes se sont rapidement plus car, dès la fin de l'année 1444, le jeune Dauphin engage « l'écorcheur » aguerri comme capitaine d'une des compagnies de l'ordonnance dans son équipée en Alsace<sup>22</sup>. Celui-ci passe complètement à son service et devient son homme de confiance.

En 1446, Lescun suit Louis dans sa fuite en Dauphiné sans pour autant abandonner tout lien avec les Armagnacs, d'autant plus que ceux-ci ont en commun avec le Dauphin l'hostilité de Charles VII et ceci jusqu'à la mort de ce dernier en 1461<sup>23</sup>. Durant ces quinze années d'exil en Dauphiné puis aux Pays-Bas, au cours desquelles il est avant tout un des proches de Louis et son confident<sup>24</sup>, le Bâtard d'Armagnac apparaît aussi comme le représentant de ce clan Armagnac auprès du futur roi. En 1454-1455, le nouveau comte Jean V entretient une correspondance avec Jean de Lescun, au moment où ses propres possessions sont occupées par les troupes royales. Son frère Charles de Fézensaguet séjourne de 1450 à 1455 à Verceil, à la cour du duc de Savoie, beau-père du Dauphin. Jean V lui-aussi en exil est d'ailleurs reçu en 1458 par le futur Louis XI à Genappe près de Bruxelles dans les Etats bourguignons où ce dernier a trouvé refuge en 1456. Les exilés semblent entretenir une certaine complicité et partager des amis. Ambroise de Cambrai, alors candidat malheureux du Dauphin à l'évêché de Châlons en Champagne contre le candidat de son père<sup>25</sup>, a été accusé d'avoir aidé à la fabrication de fausses bulles pontificales autorisant le mariage de Jean V avec sa sœur ; de toute manière, le comte n'hésite pas à forcer son chapelain à célébrer l'union. Le Bâtard d'Armagnac est remercié de ses bons offices par la vente dès 1451-1454 par Jean V de la baronnie de Mauléon et de Cazaubon, non loin de Termes d'Armagnac, ce qui donne un rang élevé à Jean de Lescun digne de l'association à une maison princière<sup>26</sup>.

<sup>18</sup> Voir F. PASQUIER, *Louis Dauphin fils de Charles VII et les routiers en Languedoc de 1439 à 1444*, Foix, 1895, 23 p..

<sup>19</sup> Jean IV et sa famille ne sont libérés qu'en 1446.

<sup>20</sup> Bernard de Pardiac est appointé 6 000 livres par le roi en 1437.

<sup>21</sup> La trahison n'est pas oubliée puisqu'en 1453, lorsque Bernard de Pardiac tente de jouer les intermédiaires entre Charles VII et Jean V, ce dernier menace son oncle d'un coup de dague.

<sup>22</sup> Pour indemnités, le Bâtard d'Armagnac reçoit les seigneuries de Tournon en Agenais et de Gourdon en Quercy.

<sup>23</sup> P. MURRAY KENDALL, *Louis XI*, Paris, Fayard, 1974, 584 p., p. 83.

<sup>24</sup> Conseiller et chambellan de l'Hôtel delphinal en 1446, Jean de Lescun est nommé sénéchal de Valentinois et maréchal du Dauphiné en 1450, avec pour fonction de mettre la province en état de se défendre contre une incursion royale. Les textes indiquent que le Dauphin lui fournit des gages et le paie d'un cheval. En 1457, après l'arrivée à Genappe en Brabant, il prend le titre de gouverneur et lieutenant-général du Dauphiné.

<sup>25</sup> Ambroise de Cambrai est finalement élu à Alet.

<sup>26</sup> En 1452, il est dit « magnifique et puissant homme Jean de Lescun, Bâtard d'Armagnac, seigneur de Montélimar ». Le qualificatif « puissant » ou « *potens* » en latin indique la détention d'une seigneurie de haute-justice. « Magnifique » précise la tenue d'un fief de dignité, en l'occurrence la baronnie de Mauléon.

Ce rapprochement entre l'Armagnac et le Dauphin s'interrompt à l'avènement au trône de Louis XI en 1461. Cette accession au pouvoir de Louis XI fait la fortune du Bâtard qui, désormais conseiller et premier chambellan du roi, devient maréchal de France et surtout comte de Comminges, une terre revendiquée par les Armagnacs et unie à la Couronne depuis la mort du comte Mathieu de Foix en 1453<sup>27</sup>. Pourtant, malgré l'ascension politique et la proximité avec le monarque dont jouit son cousin, Jean V entre dès cette date dans une opposition sourde qui se transforme en complot en 1463. Intervenu pour lui dès 1461, Jean de Lescun obtient alors son pardon à Figeac. Le frère de Jean V, Charles de Fézensaguet, est encore fait chevalier par le roi en 1462. Signe du rôle joué par le Bâtard, Robert Neville délégué en 1464 par le comte de Warwick auprès de Louis XI écrit que « le comte d'Armagnac n'oserait rien faire sans sa permission, pas même pisser »<sup>28</sup>. Mais Jean de Lescun ne peut soutenir plus longtemps le rebelle, d'autant plus qu'il est légitimé à Muret par Louis XI<sup>29</sup> qui en 1464 lui octroie le comté de Briançonnais dans les Alpes et lui permet de contracter un beau mariage avec Marguerite de Saluces qu'il épouse en 1465<sup>30</sup>. Nommé par le roi en 1462 lieutenant général et gouverneur en Guyenne, province reconquise depuis moins de dix ans et qu'il connaît bien pour en être originaire et y avoir exercé ses talents de routier<sup>31</sup>, il est devenu un Grand du Royaume et cela par le bon vouloir de Louis XI qui a encore besoin de lui.

Aussi, en 1465, lorsque Jean V, son cousin Jacques de Nemours et son beau-frère Jean II d'Alençon se lancent dans la Ligue du Bien Public contre le roi, le Bâtard n'hésite pas à mener campagne contre eux en Berry et en Bourbonnais, même s'il tente de les débaucher sans succès. Actif à la bataille de Montlhéry, il est malade lors du siège de Paris<sup>32</sup>, ce qui suscite la fausse nouvelle de sa mort ou au moins de sa disgrâce. Cette fausse nouvelle parvenant à Toulouse incite le comte de Foix à réclamer le Comminges, preuve que ses ennemis ne manquent pas pour mettre en doute la sincérité de son attachement à Louis XI. Cet attachement demeure néanmoins indéfectible jusqu'à sa mort en 1473, même si désormais âgé il est peu engagé. Les enfants qu'il a eus hors mariage de la brabançonne Marie Shoter sont à leur tour légitimés par le roi en 1466. En 1470, il est envoyé comme ambassadeur auprès du duc de Bretagne afin que celui-ci accepte le collier de l'ordre de Saint Michel dont il fut aussi récipiendaire, mais la mission est un échec. En 1472, sa succession au comté de Comminges est promise à un cousin Odet d'Aydie. Il décède en 1473 en Dauphiné peu de temps après Jean V assassiné lors du siège de Lectoure par l'armée royale et dont les possessions avaient été à nouveau confisquées en 1469. Agrégé dans sa jeunesse à la maison d'Armagnac, son ralliement à Louis XI dès 1444 l'a poussé finalement à abandonner la cause armagnacaise dans les premières années du règne de son maître.

Jean de Lescun a un frère Jean, né vers 1412, qui se fait également appeler Bâtard d'Armagnac. Ce dernier suit la fortune de son aîné en empruntant la voie

<sup>27</sup> P. MURRAY KENDALL, *op.cit.*, p.107 et 125.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p.136.

<sup>29</sup> En 1463, Jean de Lescun est aussi gratifié de la seigneurie de Saint-Béat en Comminges en dédommagement des 6 000 livres tournois dues en raison de sa participation à la guerre en Catalogne. L'année précédente, il avait reçu la vicomté de Serrières et les seigneuries de Langoiran en Bordelais et de Sauveterre près de Lombez, le monarque le qualifiant de « notre très cher et féal cousin ».

<sup>30</sup> Il est probable que cette union prestigieuse est également le résultat de ses prises de contact lorsqu'il avait des attributions en Dauphiné et alors que le marquis de Saluces était gouverneur en Provence.

<sup>31</sup> Jean de Lescun démissionne en 1466.

<sup>32</sup> P. MURRAY KENDALL, *op.cit.*, p.176, 179 et 183.

cléricale. Protonotaire apostolique, il est soutenu par Jean V à l'archevêché d'Auch où il est élu en 1454 mais il n'arrive à s'y imposer qu'en 1463 grâce à l'intervention de Louis XI par l'entremise de son frère. Il est ensuite candidat du roi à la légature pontificale d'Avignon et du Comtat Venaissin, voisin du Dauphiné, mais sans succès. En 1473, il obtient l'abbatit de La Chaise-Dieu en Auvergne en commende en compensation du pillage d'Auch par les mercenaires royaux. Mais, après la mort de son frère la même année, il est obligé de se réfugier en Avignon et est écarté du siège auscitain où il est remplacé en 1476 par le cardinal Pierre de Foix le Jeune, ce qui rappelle la vieille querelle entre Foix et Armagnac<sup>33</sup>. La même année, convoqué comme témoin au procès de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, il prétexte la maladie pour éviter le déplacement<sup>34</sup>. Nommé par son frère son exécuteur testamentaire et tuteur de ses enfants, il ne peut s'acquitter correctement de sa charge, ce dont s'inquiète sa belle-sœur Marguerite de Saluces installée à Sauveterre de Comminges et morte en 1478. Il revient pourtant sur le siège auscitain en 1480 avant de décéder le 28 août 1483.

### **Les irréductibles : les derniers Bâtards, dépositaires de la mémoire familiale :**

A partir du milieu du XVe siècle, les difficultés s'amoncellent pour les Armagnacs face à un pouvoir royal restauré qui n'accepte pas l'autonomie revendiquée par les princes. Le gouvernement de la principauté par la dynastie armagnacaise est remis en cause<sup>35</sup>. De 1443 à 1446, Jean IV est emprisonné avec sa famille à Carcassonne. Son fils Jean V subit l'exil de 1454 à 1461 puis à nouveau de 1469 à 1473, avant sa tragique disparition à Lectoure la même année, soit durant onze ans, c'est-à-dire presque la moitié de son principat. Son frère Charles Ier est embastillé sur l'ordre de Louis XI de 1471 à 1483-1484, à savoir pour presque la moitié de son principat qui s'achève en 1497. De plus il sort de geôle très affaibli mentalement. Les deux derniers Armagnacs de la branche aînée meurent sans aucune descendance légitime. En revanche, ils laissent de nombreux bâtards qui sont pour la plupart d'entre eux reconnus et portent le nom de la famille<sup>36</sup>. A défaut d'héritier légitime, les enfants naturels, s'ils ne peuvent prétendre à l'héritage du principal, peuvent se présenter en défenseurs de l'héritage moral et espérer recueillir des lambeaux des possessions armagnacaises. N'est-ce pas d'ailleurs en partie le cas de Jean de Lescun ? Une fois passée l'empreinte du règne de Louis XI très hostile aux Armagnacs au point on l'a vu de désirer leur perte, les Bâtards d'Armagnac n'hésitent pas, dans les années 1490, à prendre les armes contre ceux qui ont pour visées de faire disparaître la principauté. D'ailleurs, les Valois semblent parfois utiliser leurs gesticulations sans lendemain pour contrer les ambitions de seigneurs méridionaux avides de s'emparer de l'Armagnac, tel Alain le Grand, sire d'Albret<sup>37</sup>, en disgrâce après la Guerre Folle de 1488.

Parmi ces Bâtards, il y a le cas très particulier de ceux de Jean V (1420-1473) qu'il a eus incestueusement entre 1450 et 1460 avec sa sœur Isabelle, dame des Quatre-Vallées (1430-

<sup>33</sup> Cf. Ch. SAMARAN, *Le clergé et les habitants d'Auch implorent le pape Sixte IV, en faveur de Jean de Lescun, leur archevêque*, Rome, 1957, 5 p..

<sup>34</sup> J. HEERS, *op. cit.*, p. 247.

<sup>35</sup> Voir Ch. SAMARAN, *La chute de la maison d'Armagnac, contribution à l'étude des relations de la royauté avec la féodalité méridionale au XVe siècle*, Mâcon, 1901, 14 p..

<sup>36</sup> Cf. Ch. SAMARAN, *La maison d'Armagnac au XVème siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le midi de la France*, Paris, Picard, 1907, 523 p..

<sup>37</sup> Né en 1440, successeur de son grand-père Charles II en 1471, Alain d'Albret, mort en 1522, est cousin de Jean V et Charles Ier d'Armagnac par sa grand-mère Anne sœur de Jean IV.



1475), dont il s'est séparé en 1469 après excommunication pontificale<sup>38</sup>. En raison du caractère contre nature de l'union de leurs parents, aucun d'entre eux n'a jamais reçu de lettres de légitimation royales, d'autant plus que Louis XI tient à faire disparaître la dynastie. La famille elle-même n'ose mettre en avant leur origine exacte. Dans son testament de 1474-1475, Isabelle appelle son fils aîné Jean « son neveu » mais elle fait de sa fille Rose sa légataire<sup>39</sup>. Dès 1482, Jean se manifeste en Comminges, bien réclamé par les Armagnacs, pour contester la possession du comté par l'amiral Odet d'Aydie à qui il a été dévolu par Louis XI en 1473. En 1484 et 1485, il fait de même en pays de Rivière. Par ailleurs, Jean et son frère Antoine sont opposés à la mise en curatelle de leur oncle Charles Ier, curatelle qui favorise les partisans des Albret, et projettent d'enlever le vieux comte très diminué. En 1490 et 1493, ils tentent de soulever une vieille terre armagnacaise le comté de Rodez, au cri d'« Armagnac, Armagnac » et avec le soutien des représentants des branches cadettes, les ducs René d'Alençon et Jean de Nemours. Ils sont rejoints par un autre Bâtard de Jean V, Pierre, « *filium suum naturalem* » né vers 1468 d'une rouergate Marguerite de Pujos<sup>40</sup>, fille du sire de Lagarde<sup>41</sup>. Pierre est d'ailleurs un proche de Jean de Nemours dont il gouverne la maison à Carlat. Enfin, on trouve également derrière cette conjuration la veuve de Jean V, Catherine de Foix, qui encourage les révoltés<sup>42</sup>. La solidarité entre les membres de la famille, qu'ils soient légitimes ou non, joue à plein. Qui plus est elle porte ses fruits.

En 1493-1495, Charles VIII apaise cette agitation en octroyant des compensations aux Bâtards à qui sont attribués les revenus de petites châtellenies comtales contiguës à l'est de Rodez : Camboulas pour Jean qui en 1507 se marie avec la noble Jeanne, fille du seigneur local Raimon de La Tour ou del Cer<sup>43</sup>, lointain cousin des Armagnacs<sup>44</sup> ; Ségur et Le Ram pour Antoine qui prend la charge de capitaine des lieux ; Bozouls pour Rose ; Montrozier pour Pierre. Dès 1491, le roi était intervenu auprès des Etats particuliers du comté de Rodez afin qu'ils votent un subside pour constituer une dot à Rose. Leur refus n'empêche pas celle-ci de trouver un bon parti en 1498 en la personne du fuxéen Gaspard II vicomte de Villemur, baron de Pailhès, seigneur de Saint-Paul-de-Jarrat. La reconnaissance paternelle qui lui avait accordé la gentillesse et un nom prestigieux a finalement suffi. Quant à Pierre, il poursuit une carrière singulière et encore plus enrichissante. En 1500, à la mort du duc de Nemours, son cousin et protecteur, il épouse sa veuve douairière, Yolande de La Haye, dame de Passavant, de Mortagne-au-Perche et de Sablé, possessionnée donc en Anjou et dans le Maine, où il la suit. En 1511, contre trente écus d'or et alors qu'il se pare du titre de chevalier, il obtient des lettres de légitimation de Louis XII, avant de mourir en 1515<sup>45</sup>.

<sup>38</sup> Ch. SAMARAN, *op. cit.*, p. 345-349.

<sup>39</sup> Voir Ch. SAMARAN, *Isabelle d'Armagnac, dame des Quatre-Vallées*, Tarbes, 1907, 38 p..

<sup>40</sup> Marguerite de Pujos a par la suite été mariée à un gentilhomme ruthénois, le seigneur Jean de Verrières, dont le château éponyme sur le Tarn et proche d'Estaing appartient à cette famille vassale des Armagnacs depuis au moins le début du XIV<sup>e</sup> siècle (MONTAUBAN, Archives départementales du Tarn-et-Garonne, *fonds d'Armagnac*, registre A 72, 1323).

<sup>41</sup> Près de Chaudes-Aigues.

<sup>42</sup> Ch. SAMARAN, *La maison d'Armagnac au XV<sup>e</sup> siècle et les dernières luttes de la féodalité dans le midi de la France*, Paris, Picard, 1907, 523 p., p. 349-357.

<sup>43</sup> Un noble Bernard de La Tour rend hommage au comte Jean V le 17 février 1462 (MONTAUBAN, Archives départementales du Tarn-et-Garonne, A 86).

<sup>44</sup> Jean de Camboulas est toutefois banni et ses biens confisqués par le Parlement de Toulouse en 1509-1511.

<sup>45</sup> Pierre d'Armagnac-Montrozier a lui-même un fils naturel Pierre reconnu en 1512 et qui épouse en 1514 une dénommée Catherine Richelin.

Les Bâtards de Charles Ier sont également actifs<sup>46</sup>. Petit Jean, né vers 1450, dénommé « *Mosseu Bastart* » dans les textes, accompagne son père en tant que capitaine dans les Cévennes méridionales, sur le plateau du Larzac et dans les gorges du Tarn, où la branche cadette possède la vicomté de Creissels et la baronnie de Roquefeuil-Meyrueis<sup>47</sup>. Ils sont tous deux accusés d'y avoir commis des déprédations. C'est d'ailleurs en raison de ces actes qu'en 1471 le Bâtard de Fézensaguet est capturé avec son père à Saint-Véran dans les gorges de la Dourbie par le sénéchal royal de Rodez<sup>48</sup>, avant de disparaître des sources ou presque. Il serait décédé après 1488.

Le second fils naturel de Charles Ier, Pierre, né avant 1450 de Marguerite de Claux, est reconnu par son père en 1486 après sa sortie de La Bastille<sup>49</sup>. Celui-ci lui octroie la baronnie de Caussade en Quercy, d'un revenu de 15 000 écus d'or. Pierre de Caussade participe avec ses cousins germains également bâtards à la révolte de 1493. Dans le but de le faire bénéficier d'une mesure d'apaisement similaire, Charles VIII lui confirme la possession de Caussade en 1493-1497. Mais, en 1494, Pierre est encore à Vic-Fézensac pour défendre la cause armagnacaise. En 1496, il reçoit le comté de L'Isle-Jourdain, une des anciennes capitales princières, cédé par Jean de Nemours qui vient d'obtenir la vicomté de Gimois. L'insoumission des Bâtards ne se calme définitivement qu'après la mort à 72 ans de Charles Ier le 3 juin 1497 et la récupération de l'essentiel de la principauté par leur cousin Charles duc d'Alençon. Pierre qui dès lors est bien en cour combat par la suite en Italie comme capitaine. En 1502, comme plus tard son cousin germain homonyme, il est légitimé par Louis XII<sup>50</sup>. De son mariage avec Fleurette de Luppé dont il reçoit Fleurance dans le comté gascon de Gaure, il a des enfants légitimes, une fille et surtout un fils, Georges, le futur cardinal d'Armagnac. Pierre d'Armagnac, comte de L'Isle-Jourdain et baron de Caussade, conserve le sens de la famille. En 1505, il épouse en secondes noces une lointaine cousine Madeleine d'Armagnac, une des filles du feu baron Jean V de Termes-d'Armagnac et de feu Catherine d'Armagnac elle-même fille naturelle de Jean de Lescun, le Bâtard d'Armagnac le plus connu du XVe siècle. On ne peut faire mieux pour réunir la famille. Il meurt en 1517.

La solidarité lignagère se poursuit au-delà de la disparition des branches princières aînées et cadettes de la famille. Le fils de Pierre de L'Isle-Jourdain, Georges, doit sa carrière ecclésiastique à sa protectrice Marguerite de Valois-Angoulême, sœur de François Ier et veuve de Charles d'Alençon. Il a été élevé par le cardinal Louis II d'Amboise, son parent puisque neveu par alliance de Madeleine d'Armagnac<sup>51</sup>, seul enfant

<sup>46</sup> Ch. SAMARAN, *op. cit.*, p. 358-361.

<sup>47</sup> Cf. Ch. SAMARAN, *Charles d'Armagnac, vicomte de Fézensaguet, et la vie de château en Gascogne au XVe siècle*, Auch, 1902, 42 p..

<sup>48</sup> La capitale du comté est siège de sénéchaussée comtale mais, depuis 1469 et la commise de la principauté, le sénéchal est nommé par le roi. On ne peut s'empêcher de penser que l'arrestation a des motifs politiques.

<sup>49</sup> MONTAUBAN, Archives départementales du Tarn-et-Garonne, A 49, n° 1, 21 mai 1486, à Montargis.

<sup>50</sup> La maison d'Orléans récompense peut-être en cela le souvenir de l'ancienne alliance de 1410 du temps de la querelle des Armagnacs et des Bourguignons (MONTAUBAN, Archives départementales du Tarn-et-Garonne, A 49, n° 5, 1502).

<sup>51</sup> En 1484, Madeleine d'Armagnac a épousé Hugues d'Amboise (1460-1515), sire d'Aubijoux en Auvergne, qui, après la mort de Charles Ier d'Armagnac, a été nommé par Louis XII gouverneur des terres d'Armagnac (Archives nationales, J 859, n° 1, 1500). Le frère d'Hugues, l'évêque d'Albi Louis Ier d'Amboise, frère du cardinal Georges d'Amboise et chargé par le roi de la tutelle de Charles d'Armagnac, était intervenu en faveur de Pierre de L'Isle-Jourdain dans les règlements de 1497.

légitime de Jean de Lescun<sup>52</sup>. Le cardinal d'Armagnac à la tête de l'évêché de Rodez, véritable réduit armagnacais, semble perpétuer le souvenir de la maison et agir comme s'il en était le chef. En 1536, le roi de Navarre, Henri II d'Albret, nouveau mari de Marguerite, le nomme d'ailleurs lieutenant et gouverneur de toutes ses terres d'Armagnac, ce qui facilite probablement l'intégration de l'Armagnac dans la principauté d'Albret. En 1552, le roi de France Henri II lui confie qui plus est la lieutenance-générale du Languedoc. Le cousin du cardinal d'Armagnac Jacques de Villemur, fils de Rose d'Armagnac, entre à son service avant de rejoindre celui d'Henri IV. En 1565, Georges d'Armagnac marie sa propre bâtarde Fleurette née en 1545 à Blaise de Villemur, fils de Jacques, qui appelle un de ses fils Georges.

En deux siècles, le nombre des enfants naturels déclarés dans la famille d'Armagnac a augmenté et ce statut de Bâtard semble ouvrir à ses détenteurs une carrière de plus en plus prometteuse. Le facteur démographique a peut-être joué mais la construction difficile d'un Etat princier confronte également la famille à une multiplication des tâches. Outre le développement de l'administration comtale, le recours à la fidélité des vassaux et aux réseaux d'amitiés, la reconnaissance d'un ou de quelques Bâtards par génération paraît être une réponse complémentaire qui permet de partager certaines fonctions. L'utilité des Bâtards dans le jeu des princes semble bien avérée. Le cas de Jean de Lescun pourrait ici en être la preuve puisqu'il s'agit littéralement en l'occurrence de « l'invention » d'un Bâtard d'Armagnac ou d'un Bâtard « adopté ». Avec la disparition des derniers comtes armagnacais et à défaut d'héritier direct, leur descendance naturelle en vient, de manière étonnamment solidaire, à prendre le rôle de la défense de l'identité familiale et obtient même des parcelles de la principauté. Mais, cet emploi des rameaux illégitimes connaît des limites immédiates. Comme souvent en Europe et en raison de l'application d'un droit restrictif en matière familiale, les Armagnacs se sont révélés incapables de hisser leur progéniture naturelle au rang d'héritiers de plein exercice. Aussi, dans un contexte de franche hostilité de la part de la monarchie vis-à-vis des derniers comtes et face à l'inéluctable extinction d'un lignage qui ne parvient pas à contracter d'alliances matrimoniales solides, les Bâtards n'apportent finalement pas de solutions de remplacement. Ils ne constituent que les derniers feux d'une dynastie qui s'efface ainsi de manière progressive, facilitant l'absorption de la principauté dans celle de Bourbon-Albret.

---

<sup>52</sup> Le père de Georges d'Armagnac, Pierre de L'Isle-Jourdain, s'était par ailleurs remarié en 1505 à une nièce de cette même Madeleine d'Armagnac, elle-même dénommée Madeleine.